



Mission régionale d'autorité environnementale
Mayotte

Mamoudzou, le 7 avril 2022

Objet : Notification d'absence d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).

Dossier : Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Réf : Accusé Réception Ae 07/12/2021

Monsieur le Président,

Vous avez saisi le 7 décembre 2021 l'autorité environnementale pour avis sur le Plan Climat Air Énergie Territorial de la CCSud.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le plan. Il devra être joint au dossier de mise à disposition du public.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Mayotte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale

Didier Kruger

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sud
Ancienne Mairie de Bandrele
97660 Bandrele
Mayotte

Copie : M. Le Préfet de Mayotte